



Arrêté du 15.10.2021 portant désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques à la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AN210001

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-0 et suivants ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L. 300-2, L.330-1 et R. 330-2 à R.330-4 ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2021 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;

Arrête :

Article 1

Monsieur Pierre Chevalier, directeur juridique et fiscal et des services associés, est nommé, pour les besoins de l'application de l'article R. 330-4 du code des relations entre le public et l'administration, personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sein de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 2

Monsieur Pierre Chevalier est notamment chargé en cette qualité :

- de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques,
- de réceptionner les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction,
- d'assurer la liaison entre la Caisse des dépôts et consignations et la commission d'accès aux documents administratifs.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations et porté à la connaissance de la Commission d'accès aux documents administratifs.

Fait le

15 octobre 2021

Eric Lombard

CDC-AN20001